

BON DIMANCHE !

PETIT JOURNAL

N° Spécial



Dernières infos !

UNITE PASTORALE VISE-BASSE-MEUSE

Chers amis,

Comme le soulignent nos évêques dans leur courrier de cette semaine, « ***Nous espérons un assouplissement des restrictions pour participer à l'Eucharistie au mois d'août mais cela ne sera malheureusement pas possible. Il est sage pour l'Eglise d'assumer avec tous les citoyens une responsabilité collective afin d'enrayer de nouveaux développements du Covid-19.*** »

C'est par ces mots que nous reprenons contact avec vous par le biais de ce « Petit Journal ». Depuis la reprise des célébrations le 8 juin dernier, nous avons mis un terme à la publication hebdomadaire de « Bon Dimanche » envoyé par mail aux quelques 400 adresses-mail dont nous disposons.

La situation ayant évolué, avec le coup de frein donné au déconfinement, il nous a semblé important de vous informer et de faire le point notamment à propos des semaines à venir et des événements qui marquent traditionnellement les mois d'août et de septembre dans nos différentes communautés.

Le Conseil national de sécurité qui s'est déroulé le 27 juillet au matin, a abouti à un sérieux coup de vis sur l'organisation des événements et des activités en Belgique pour les quatre prochaines semaines. Au vu des dernières statistiques le gouvernement a choisi de restreindre fortement le nombre de contacts sociaux de la population. Les règles s'appliquent à partir de mercredi 29 juillet et pour « au moins » quatre semaines, dicit la communication officielle.

Pour notre région de Visé-Basse-Meuse, des nouveaux cas sont à nouveau détectés, avec des situations problématiques à proximité.

« A partir de ce 29 juillet, seules **100** personnes au maximum pourront être présentes lors d'une célébration religieuse publique. La distance d'1,5mètre reste en vigueur, de même que l'obligation pour les fidèles de porter le masque durant la célébration ainsi que celle de se désinfecter les mains lors de l'entrée dans l'église.

(L'indication de capacité, reste dépendante des règles de distance physique dans le lieu en question. Par exemple, la capacité qui avait été augmentée la semaine dernière à la Collégiale est donc à nouveau limitée à 100. Pour Wandre, la capacité reste fixée à 30. A Devant-Le-pont, réouvert pour le 21 juillet, et qui le sera pour quelques événements et les funérailles, la capacité maximale est aussi de 100).

L'équipe Pastorale s'est réunie à plusieurs reprises pour prendre mesure de la situation, voir comment s'y adapter et décider ce qu'il y a lieu de faire face aux nombreuses questions d'organisation qui se posent. Vous trouverez ci-dessous les informations mises à jour concernant la vie et les activités de notre Unité Pastorale pour les prochaines semaines. Mais surtout, continuons à prendre soin de nous et des autres !

Pour l'équipe Pastorale, José Gierkens, Doyen

CONCRETEMENT

LES MESSES DOMINICALES

Dans notre Unité Pastorale, jusqu'à nouvel ordre, et en tout cas jusqu'à fin septembre, nous avons donc décidé de prolonger l'horaire des messes dominicales tel qu'il est défini depuis le 8 juin, à savoir :

Samedi Collégiale 18h
Dim Wandre 9h30
Dim Collégiale 10h
Dim Wandre 11h
Dim Collégiale 11h30

L'objectif étant de freiner la contamination, l'usage du masque y est généralisé, non seulement dans les lieux fréquentés par le public (dont nos églises) mais dans de nombreuses rues et communes. C'est notamment le cas Place de la Collégiale.

LES MARIAGES

Les conséquences de ces diverses mesures d'application à partir du 29 juillet se font sentir petit à petit. Certaines fêtes de famille sont revues à la baisse, ou reportées. Les mariages prévus en août sont une nouvelle fois pour certaines familles, remis en question.

Depuis mars, 19 célébrations ont été annulées ou reportées.. Quelques-uns seront toutefois maintenus (avec 100 personnes max) en août.

LES BAPTEMES

Un nouveau calendrier a été fixé pour les baptêmes, avec de nombreuses propositions en août et septembre, pour « résorber » le retard tout en accueillant les nouvelles demandes.

LES PREMIERES COMMUNIONS

Une solution se dégage pour un report des premières Communions: celles-ci pourraient se vivre au choix, soit en mai 2021, soit lors d'une des célébrations dominicales après la mi-octobre 2020. (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire)

LES PROFESSIONS DE FOI

Elles pourraient être célébrées le 26 septembre.
(sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire)

LES FUNERAILLES

Pour l'instant et jusqu'à nouvel ordre, trois églises ont été aménagées et équipées pour pouvoir y célébrer des funérailles (Collégiale 100 personnes, Wandre 30 personnes, Devant-Le-Pont 100 personnes)

L'ASSOMPTION, LE BARBECUE, LES PROCESSIONS, LES MESSES ET FETES LOCALES.

Pour les événements traditionnels et les processions des deux prochains mois, en concertation avec les autorités et les services de Police.
Et « sur base du constat que les circonstances et l'impossibilité de mettre en place les conditions nécessaires à la sécurité des participants et notamment en terme de distanciation, de flux et de circulation des personnes et de manière plus générale d'encadrement des participants en vue du respect des mesures barrières », **la décision a été prise de ne pas les organiser cette année.**

Les événements concernés sont les suivants.

La procession et la messe du 14 août à Lorette
Le Barbecue traditionnel de la Porte Ouverte le 15 août
La messe et la procession du 8 septembre à Wixhou
La procession de Saint-Hadelin en septembre
La procession de Saint-Hubert à Cheratte-Bas en septembre
La procession de Saint-Roch à Souverain-Wandre en septembre

LA FETE DE L'ASSOMPTION

Vendredi 14 : 20h : Messe à la Collégiale (max 100 personnes)
Samedi 15 Wandre : 9h30 (maximum 30 personnes)
Samedi 15 Collégiale : 10h (max 100 personnes)
Samedi 15. Devant-Le-pont: 18h (max 100 personnes)

Dim 16 Wandre 9h30 : (maximum 30 personnes)
Dim 16 Collégiale 10h : (max 100 personnes)
Dim 16 Wandre 11h : (maximum 30 personnes)
Dim 16 Collégiale 11h30 + *Baptême*: (max 100 personnes)

LA PRIERE DE TAIZE (sous réserve de l'évolution de la crise sanitaire)
La prochaine rencontre sera possible le 25 août à 20h à la Collégiale.

« Conscients que la crise du Covid-19 est loin d'avoir épuisé toutes ses conséquences », les évêques de Belgique tirent les leçons des mesures sanitaires annoncées ce lundi 27 juillet.

La conférence épiscopale belge s'émeut des conséquences spirituelles de ces mesures impactant les églises : « Au cœur de l'été, les célébrations eucharistiques demeurent des temps essentiels pour nourrir notre vie spirituelle et notre engagement de chrétien. » La préoccupation sanitaire prime dans leurs prises de position et dans les nôtres : « Conscients que la crise du Covid-19 est loin d'avoir épuisé toutes ses conséquences, nous portons dans la prière celles et ceux qui en sont particulièrement affectés. »

Déjà il y a quelques semaines, l'évêque de Tournai Mgr Harpigny s'exprimait en expliquant pourquoi cette préoccupation des règles sanitaires occupe l'Eglise : « Combien de fois n'ai-je pas dû expliquer que ce ne sont pas les chefs de culte qui décident en matière de santé publique ! [...] Un évêque qui ne respecterait pas les directives des gouvernements en matière sanitaire, en poussant les prêtres à célébrer l'eucharistie « comme avant », outrepasserait ses prérogatives. Il risque même d'être jugé responsable de la mort des personnes infectées par le Covid-19 au cours de ces liturgies ou (rassemblements) interdits. Finalement, pour répondre à ceux qui « me » (nous) reprocheraient d'avoir interdit les messes dans les églises, je parlais du Pape François qui, de manière très stricte, a respecté les mesures sanitaires. La prière du Pape le vendredi avant la semaine sainte, seul sur la Place Saint-Pierre à Rome, a, heureusement, été un signal fort. »

Rappelons qu'au début de la crise sanitaire, la conférence épiscopale a eu l'intuition d'anticiper les mesures de confinement en préconisant l'arrêt des messes (communiqué du 12 mars) puis la limitation des funérailles et baptêmes religieux (la semaine suivante). Courant avril et surtout en mai, les évêques se sont associés aux autres chefs de culte pour négocier un protocole de reprise des offices religieux qui évite le maximum de risque de contamination. C'est ainsi que depuis le 8 juin, les messes ont pu reprendre avec une limite de 100 personnes par église, à condition que les règles de distanciation physique puissent être respectées. Les paroisses s'étaient organisées, pour multiplier les horaires de célébrations ou jouer la complémentarité entre les églises afin que chaque chrétien puisse assister et participer en toute sécurité à la messe dominicale.

Anne-Françoise de Beudrap (Cathobel)

